Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260916-CC2026_09_24-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'IROISE
C.S. 10078
29290 LANRIVOARE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

EN EXERCICE : 57

PRÉSENTS : 47

VOTANTS : 55

L'an deux mille vingt six, le seize septembre
Les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la Communauté de Communes du Pays d'Iroise sous la présidence de Monsieur TALARMIN André, Plouarzel.

ETAIENT PRESENTS :
JESTIN Roland, Brélès ; BREHIER Tristan, Lampaul-Plouarzel ; LE BIHAN Isabelle, Lampaul-Plouarzel ; APPRIOUAL Anne, Lampaul-Ploudalmézeau ; JAOUEN Rachel, Landunvez ; BRIANT Jean-Noël, Lanildut ; RAGUENES Joseph, Lanrivoaré ; HUELVAN Annaïg, Le Conquet ; STIENNE Thierry, Le Conquet ; GODEBERT Viviane, Locmaria-Plouzané ; MEAR Stéphane, Locmaria-Plouzané ; HADDAD Benjamin, Locmaria-Plouzané ; CLECH Frédérique, Locmaria-Plouzané ; RAULT Loïc, Locmaria-Plouzané ; LAI Sylviane, Milizac-Guipronvel ; ABASQ Laurent, Milizac-Guipronvel ; MARC Marie-Jeanne, Milizac-Guipronvel ; PICART Jean-Christophe, Milizac-Guipronvel ; LAMOUR Céline, Milizac-Guipronvel ; COROLLEUR Bruno, Molène ; TALARMIN André, Plouarzel ; CONQ Anne-Marie, Plouarzel ; BATANY Philippe, Plouarzel ; HOARAU Monique, Plouarzel ; CARREGA David, Ploudalmézeau ; LAOT Anne, Ploudalmézeau ; LETARD Murielle, Ploudalmézeau ; BIVILLE Sébastien, Ploudalmézeau ; DAMOY Valérie, Ploudalmézeau ; VINCE Logann, Ploudalmézeau ; CORRE Stéphane, Plougonvelin ; LE RU Sylvie, Plougonvelin ; CHAMPEAU Joël, Plougonvelin ; SAUNIER Solenn, Plougonvelin ; PRUNIER Patrick, Plougonvelin ; PAGE Odile, Ploumoguer ; GUEGUEN Stéphane, Ploumoguer ; PAYEN Henri-Marc, Plourin ; LAINEZ Marie-Christine, Plourin ; MOUNIER Gilles, Saint Renan ; NOLL Suzanne, Saint-Renan ; BRIANT Denis, Saint-Renan ; SOLLIEC Caroline, Saint Renan ; LE CORRE Albert, Saint Renan ; JAOUEN Armelle, Saint Renan ; KEREBEL Lucien, Trébabu ; TREGUER Reun, Tréouergat

ABSENTS EXCUSES :
COLIN Christophe, Landunvez a donné pouvoir à JAOUEN Rachel
LE GALL Elisabeth, Lanrivoaré a donné pouvoir à RAGUENES Joseph
TALANDIER Annie, Locmaria-Plouzané a donné pouvoir à CLECH Frédérique
DENIEL Romain, Ploudalmézeau a donné pouvoir à LAOT Anne
BRIEND Patrick, Porspoder a donné pouvoir à TALARMIN André
COLLOC Jean-Louis, Saint Renan a donné pouvoir à BRIANT Denis
DUSSORT Fabienne, Saint Renan a donné pouvoir à LE CORRE Albert

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260916-CC2026_09_24-DE

GULCZINSKI Xavier, Saint Renan a donné pouvoir à JAOUEN Armelle
MILIN Jean-Luc, Le Conquet ; MASSON Catherine, Porspoder

Madame GODEBERT Viviane a été élue secrétaire de séance.

CC2026_09_24 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

EXPOSÉ

Le tableau des emplois est constitué de la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non. Il recense l'ensemble des emplois permanents et contrats de projet créés et leurs conditions d'emplois pour le fonctionnement des services. Il est donc amené à évoluer en fonction des besoins de la Communauté de Communes.

Plusieurs modifications sont proposées pour ajuster le tableau des emplois face aux besoins des directions et en prévision de mouvements de personnel.

Au 16 septembre 2026, la communauté compte 124 emplois permanents sous statut public (111.75 ETP pourvus) et 93 postes de droit privé (74.98 ETP pourvus).

Modifications apportées au sein de la Direction Générale

- Direction générale

Secrétariat général

Il est proposé de modifier le poste d'assistant de direction et administration générale (F/H) en chargé des assemblées, des subventions et de l'administration (F/H). L'objectif essentiel de ce changement est d'apporter une sécurisation juridique des assemblées communautaires, des actes et conventions, d'assurer un meilleur suivi des subventions attribuées à la CCPI et de pouvoir avoir un binôme sur la commande publique tout en conservant les missions actuelles du secrétariat général.

Le grades de recrutement sont modifiés : grade mini : Rédacteur / grade maxi : Attaché. Le recrutement est également ouvert aux contractuels au titre des articles relatifs au 332-8.

Les modifications proposées seront effectives au 1er octobre 2026.

Modifications apportées au sein de la Direction des Opérations, Exploitation et Transitions

- Service EAU et ASSAINISSEMENT

1. Contexte et constats issus de l'audit organisationnel

L'audit organisationnel du Service Eau et Assainissement, conduit entre octobre 2025 et juillet 2026, a confirmé la solidité technique du service tout en mettant en évidence plusieurs fragilités de fonctionnement et de pilotage qui nécessitent une évolution de l'organisation.

Le diagnostic relève notamment un fonctionnement trop centralisé, la nécessité de mieux distinguer les flux d'exploitation courante, les urgences et les projets et un manque de connaissances objectivées de l'activité (indicateurs, tableaux de bord, réunions ritualisées.

Il identifie également la nécessité de travailler à une meilleure répartition de la charge de travail, des pics de charge, un pôle opérationnel sous tension et l'absence d'assistance administrative. Ces constats ont conduit le cabinet en charge de l'audit à préconiser une clarification des responsabilités, un renforcement du pilotage de l'exploitation et la création d'un appui administratif transversal.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260916-CC2026_09_24-DE

Préconisations structurantes de l'audit :

- distinguer les flux « urgences / quotidien / projets » et adapter le pilotage à chacun de ces flux,
- redéfinir les fonctions d'adjoint.e et de responsable d'exploitation afin de clarifier les responsabilités,
- renforcer prioritairement le pôle opérationnel, notamment l'équipe travaux,
- apporter un soutien administratif transversal au SEA,
- structurer le pilotage de la performance, les processus, les indicateurs et les tableaux de bord,
- dégager du temps stratégique au responsable du SEA en décentralisant davantage le pilotage opérationnel.

2. Organisation cible retenue

L'organisation cible proposée par l'audit s'articule autour d'un responsable du SEA s'appuyant sur des responsables aux périmètres clairement identifiés autour des Relations usagers / contrôles, de l'Exploitation et du Pilotage & performance / Ingénierie, complétées par un appui administratif transversal. L'organigramme cible prévoit également explicitement un renfort de +1 ETP au sein de l'équipe travaux.

Évolution	Justification principale	Finalité
Création – Responsable d'exploitation (F/H)	Pôle opérationnel sous tension ; besoin d'un pilotage distinct du flux projets ; management des chefs d'équipe à renforcer.	Sécuriser le fonctionnement quotidien, la continuité du service, la performance et le management opérationnel.
Création – Assistant administratif (F/H)	Absence d'appui administratif explicitement identifiée dans l'audit.	Fiabiliser les processus administratifs et dégager du temps aux cadres et techniciens pour leurs missions principales.
Modification – Adjoint au responsable du SEA (F/H)	Flou constaté entre adjoint.e et responsable opérationnel ; besoin d'un pôle transversal: Pilotage & Performance / Ingénierie.	Clarifier le rôle d'appui stratégique, de pilotage transversal, de performance, de programmation et d'ingénierie.
Création - 4ème opérateur travaux / canalisateur (F/H)	Équipe travaux fragile ; +1 ETP prévu dans l'organisation cible ; besoin d'accroître la capacité de travaux en régie.	Sécuriser l'équipe, développer le préventif et le renouvellement, mieux absorber urgences, absences et pics de charge.

3. Création du poste de Responsable d'exploitation

La création de ce poste répond directement au besoin de dissocier le pilotage quotidien de l'exploitation du pilotage des projets et du pilotage stratégique. Le responsable d'exploitation devient l'interlocuteur identifié pour organiser le pôle opérationnel, encadrer les chefs d'équipe et suivre sa performance, sous l'autorité du responsable du SEA.

Principaux objectifs :

- organiser, prioriser et suivre les activités réseaux, ouvrages, électromécanique / automatismes et travaux,
- renforcer le management et l'autonomie des chefs d'équipe,
- garantir la continuité du service, la gestion des situations dégradées et le suivi des actions correctives,
- développer la maintenance préventive, la gestion patrimoniale et l'analyse de la performance.

Classement du poste : groupe V à temps plein.

4. Création du poste d'assistant(e) administratif(ve) du SEA

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260916-CC2026_09_24-DE

L'absence d'assistance administrative est explicitement relevée par l'audit, qui prévoit dans l'organisation cible le recrutement d'un(e) assistant(e) administratif(ve) en appui transversal des pôles.

Principaux objectifs :

- contribuer au suivi administratif des marchés, conventions, subventions et reversements,
- appuyer la préparation des instances, le reporting et l'organisation des plannings,
- centraliser et fiabiliser les courriers, échéances, réunions, circuits de validation et documents de suivi,
- assurer un suivi RH de premier niveau au sein du service (suivi des astreintes, des heures supplémentaires, du travail de nuit, …),
- améliorer les circuits de commande et de facturation,
- dégager du temps aux responsables et techniciens pour leurs missions à plus forte valeur ajoutée.

Classement du poste : groupe IV à temps plein.

5. Modification du poste d'Adjointe au responsable du SEA

L'évolution du poste d'adjointe ne crée pas une strate hiérarchique supplémentaire : elle clarifie un positionnement jusqu'alors insuffisamment lisible et dissocie nettement le pilotage opérationnel du pilotage stratégique, des projets et de la performance.

Principaux objectifs :

- appuyer le responsable du SEA dans le pilotage stratégique et la préparation des arbitrages ;
- piloter les méthodes, outils, indicateurs, revues de performance et démarches d'amélioration continue,
- manager le bureau d'études et assurer un suivi consolidé des études et opérations,
- consolider la programmation annuelle et pluriannuelle, notamment le PPI,
- coordonner les marchés, prestations de service, financements extérieurs et projets transversaux,
- assurer une suppléance du responsable du SEA dans un cadre défini.

6. Création d'un poste opérateur travaux / canalisateur (F/H)

Le recrutement d'un quatrième opérateur travaux / canalisateur constitue lui aussi une traduction directe de l'audit. Celui-ci qualifie l'équipe travaux de fragile, préconise de la renforcer prioritairement et matérialise un +1 ETP dans l'organigramme cible.

Le renfort vise à sécuriser une activité fortement contrainte par les urgences, les astreintes, les absences et les pics de charge, tout en développant les travaux programmés et préventifs. La fiche de poste prévoit notamment la réalisation de branchements neufs, modifications et renouvellements, les travaux de terrassement et de pose de canalisations, les réparations d'urgence, la traçabilité des travaux et la participation à l'astreinte terrain.

Principaux objectifs :

- porter l'équipe travaux à quatre opérateurs et sécuriser sa continuité de fonctionnement,
- augmenter la capacité de réalisation en régie des travaux AEP et EU,
- mieux concilier urgences et travaux programmés, sans dégrader l'activité préventive,
- contribuer à la politique de renouvellement patrimonial et à l'internalisation progressive de certaines prestations,
- réduire le recours contraint à la sous-traitance lorsque les interventions peuvent être réalisées efficacement en régie.

Classement du poste : groupe III à temps plein.

7. Cohérence d'ensemble et effets attendus

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260916-CC2026_09_24-DE

Ces quatre évolutions permettent de traduire l'organisation cible issue de l'audit en répartissant clairement les responsabilités entre pilotage stratégique, pilotage de l'exploitation, ingénierie/performance, relation usagers et appui administratif.

8. Calendrier de mise en œuvre

Les modifications et créations proposées seront effectives au 1er octobre 2026.
Lancement de la nouvelle organisation à partir de septembre 2026, une mise en place progressive au cours du dernier trimestre 2026 et la poursuite des recrutements afin de permettre une montée en charge de l'organisation cible à compter du début de l'année 2027.

DÉLIBÉRATION

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,
Vu le code du travail,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la FPT,
Vu l'avis émis par la commission ressources et moyens du 10 septembre 2026,
Vu l'avis émis par le comité social territorial du 10 septembre 2026 ;

Considérant la nécessité d'adapter l'organisation des services aux enjeux du territoire et des missions dévolues,

Le conseil communautaire est invité à :

- APPROUVER les modifications du tableau des emplois telles que présentées,
- INSCRIRE les crédits correspondants au budget,
- AUTORISER le président ou son représentant à effectuer toutes démarches ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire de séance

Le Président,
TALARMIN André

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.